

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Association des Maires des Hautes-Pyrénées (ADM65) communique :

En partenariat avec les services de l'Etat, l'ADM65 s'est chargée dans l'urgence de collecter les appels des particuliers souhaitant apporter leur concours à l'aide aux sinistrés des inondations. De très nombreux appels ont été pris en compte, les aides proposées étant de tous ordres : aide physique directe pour participer aux travaux de nettoyage, dons de vêtements, couvertures, propositions de mise à disposition de matériel par des entreprises ...

L'urgence ne nous permettait pas d'orienter ces personnes sur les territoires concernés. Des réponses d'attente ont été apportées à chacun.

A ce jour, une plateforme unique a été mise en place par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées en partenariat avec l'ADM65 et les services de l'Etat. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h à 20 h au 05.62.56.77.74. Un mail est également mis en place : solidaritecrues65@cq65.fr

L'ADM65 a également ouvert un compte bancaire destiné à récolter les aides aux communes sinistrées. Les chèques peuvent être libellés à l'ordre de l' «ADM65 » et envoyés à ADM 65, Mairie – Place de Verdun 65420 IBOS.

Un appel sera lancé à toutes les associations des maires au niveau national par le biais de l'AMF (Association des Maires de France).

Les communes sinistrées seront bien évidemment associées à la répartition des fonds recueillis.

ADM65

Tél : 05.62.90.61.02